

The background features a light blue line-art illustration of a group of people sitting around a table, engaged in a meal. The drawing shows various items like plates of food, glasses, and hands reaching for items, creating a sense of a social gathering.

oui care[®]

Baromètre

stop au travail au noir

• becoming | oui care[®]

Contexte & Objectifs

Contexte

Oui Care est le leader français des services à la personne. Le groupe réunit 10 marques du secteur et contribue au bien-être de plus de 100 000 familles. Il est engagé pour des causes telles que la lutte contre les violences faites aux femmes, le bien vieillir et la lutte contre le travail au noir.

Objectifs

Depuis 10 ans, le groupe Oui Care mène une étude sur les modalités de recours au travail noir sur différentes prestations de services à la personne. Il s'agit de mesurer régulièrement les évolutions sur la pratique du travail dissimulé, en fonction notamment des changements réglementaires.

La dernière mesure complète a eu lieu en 2018. Depuis, le prélèvement à la source des impôts ainsi que l'avance sur le crédit d'impôt ont été mis en œuvre.

La mesure de l'avance immédiate du crédit d'impôt a lieu en ce début 2022, janvier pour le particulier employeur, avril pour les prestataires de services à la personne.

Méthodologie



Echantillon : 1002 individus.



Cible : Echantillon représentatif de la population française, stratifié par genre, âge, PCS et région.



Mode de recueil : Enquête Online. Interviews en auto-administré via un questionnaire online (sur panel).



Dates du terrain : du 20 au 28 janvier 2022.

Durée de la connexion : 8 minutes.

Déroulé de la restitution

1. La vision côté employeur
2. La vision côté employé
3. La vision employeur / employé
4. Les risques du travail au noir
5. La perception des avantages fiscaux
6. La lutte contre le travail au noir
7. Conclusion

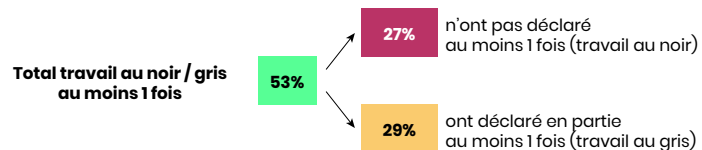


La vision côté employeur

La pratique du travail au noir/gris reste ancrée pour la garde d'enfant

Avez-vous déclaré les sommes versées à la/les personne(s) que vous avez employée(es) :

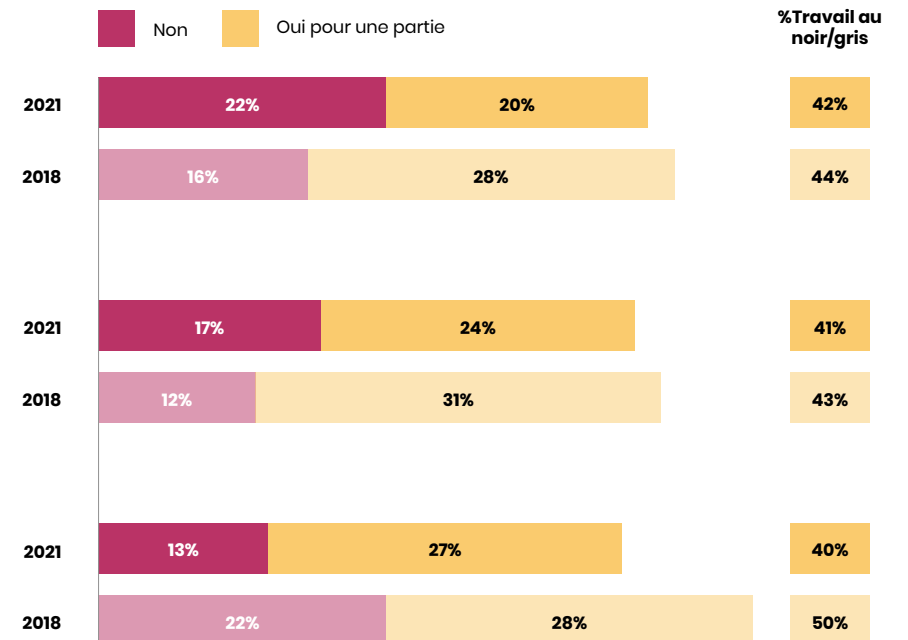
Les Français qui ont des enfants (28%) sont **63%** à s'être fait aider par une personne rémunérée pour leur enfant en 2021.



Aider vos enfants dans leur travail scolaire

Garder vos enfants pendant la journée ou après l'école

Garder vos enfants le soir lorsque vous sortez (baby sitting)

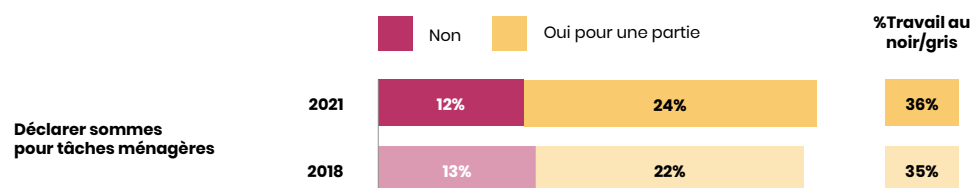


Le recours au travail au noir ne baisse pas pour l'activité ménage

Avez-vous déclaré les sommes versées pour vous aider dans les tâches ménagères ?

21% des Français ont recours même occasionnellement à une personne rémunérée pour les tâches ménagères.

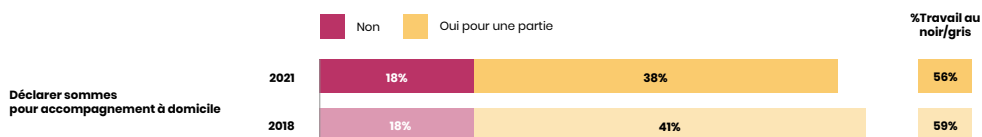
Le taux de déclaration est stable versus 2018.



L'accompagnement toujours aussi marqué par le travail au noir

Avez-vous déclaré les sommes versées pour l'accompagnement à domicile ?

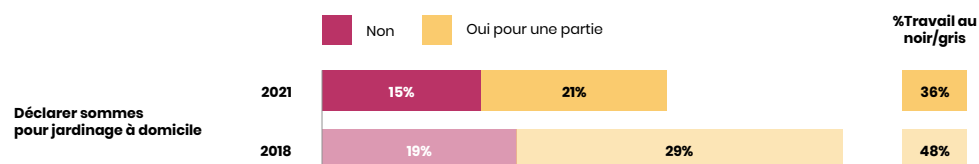
10% des Français ont recours même occasionnellement à une personne rémunérée pour l'accompagnement à domicile.



Le travail au noir moins pratiqué pour le jardinage

Avez-vous déclaré les sommes versées pour le jardinage à domicile ?

18% des Français ont recours même occasionnellement à une personne rémunérée pour le jardinage.



un travail au noir / gris qui peine à baisser significativement

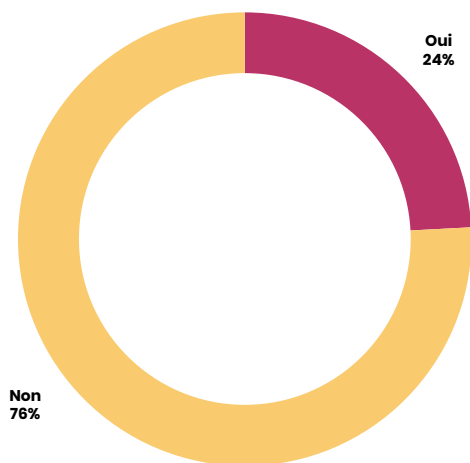
En 2021, 52% des Français ayant eu recours à du service à la personne ont fait travailler au gris ou au noir leurs intervenants contre 58 % en 2018.

*Sur la base des parents

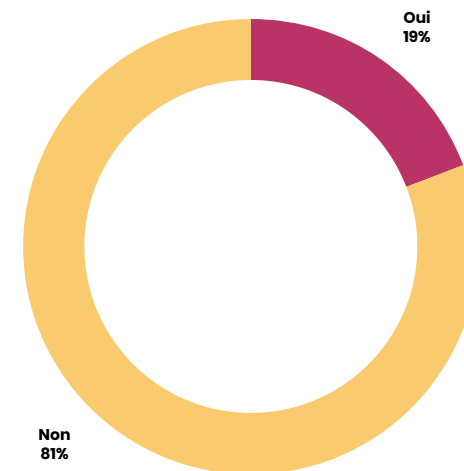
	Français ayant recours à la prestation de manière rémunérée	2021 Travail au noir / gris : % non déclaration et déclaration partielle	Rappel 2018 Travail au noir / gris : % non déclaration et déclaration partielle	Rappel 2013 Travail au noir / gris : % non déclaration et déclaration partielle
Aider vos enfants dans leur travail scolaire	46%*	42%	44%	51%
Garder vos enfants pendant la journée ou après l'école	48%*	41%	43%	37%
Garder vos enfants le soir lorsque vous sortez (baby-sitting)	44%*	40%	50%	54%
Tâches ménagères	21%	36%	35%	33%
Jardinage à domicile	18%	36%	48%	40%
Aide accompagnement à domicile	10%	56%	59%	42%

■ Pour la majorité des Français, faire travailler & travailler au noir n'est pas citoyen

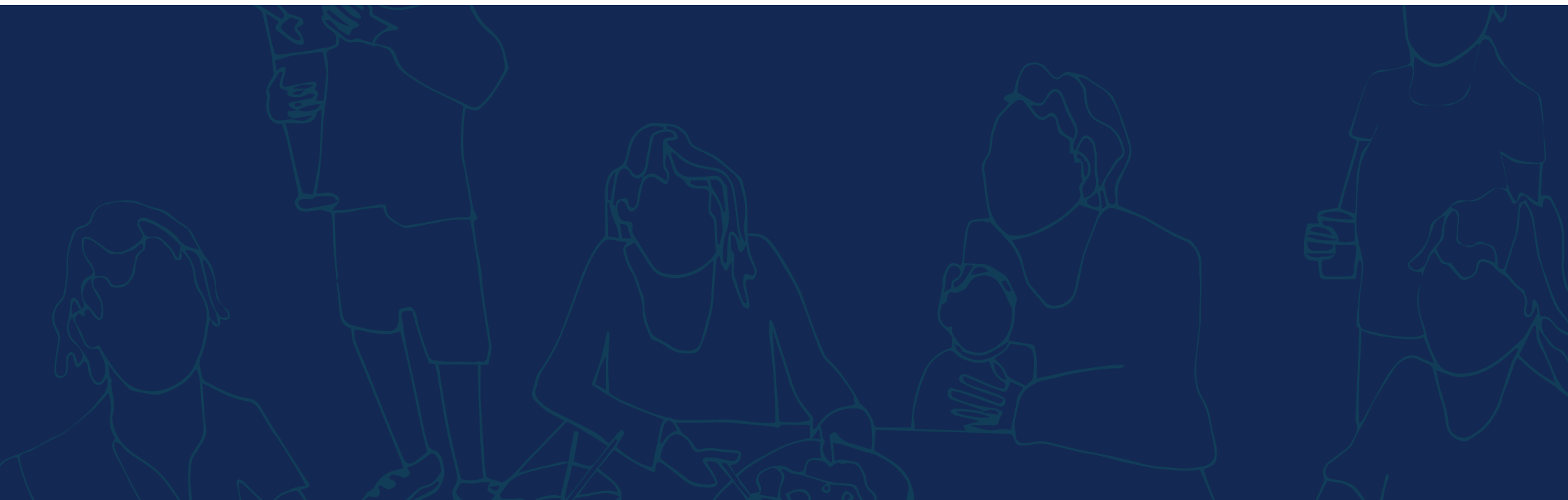
Pensez-vous que faire travailler au noir c'est citoyen ?



Pensez-vous que travailler au noir c'est citoyen ?



Faire travailler et travailler au noir n'est pas citoyen pour une majorité de Français. Plus les citoyens sont âgés, plus ils rejettent le travail au noir. Les Français qui ont recours à du travail au gris ou noir pour les différentes prestations sont moins convaincus que ce n'est pas citoyen.

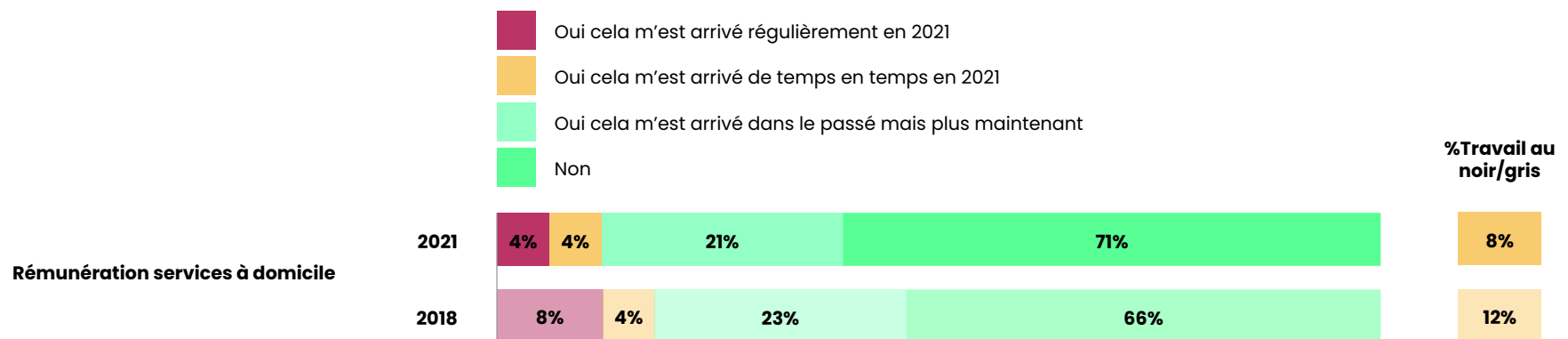




La vision côté employé

.8% des Français toujours travailleurs au gris ou noir en 2021

Vous est-il arrivé d'être rémunéré pour effectuer des services à domicile (baby-sitting, ménage, soutien scolaire...) sans être déclaré ?



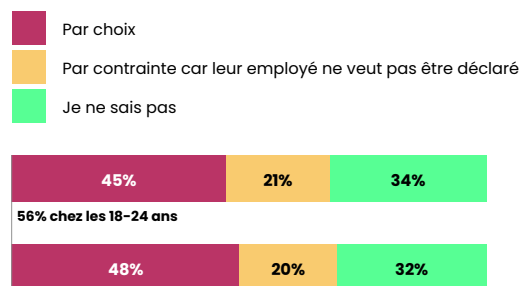
Les Français ayant travaillé sans être déclarés en 2021 sont surtout les jeunes de 18-34 ans.



La vision côté employeur/employé

.Un recours au travail au noir perçu comme un choix employeur

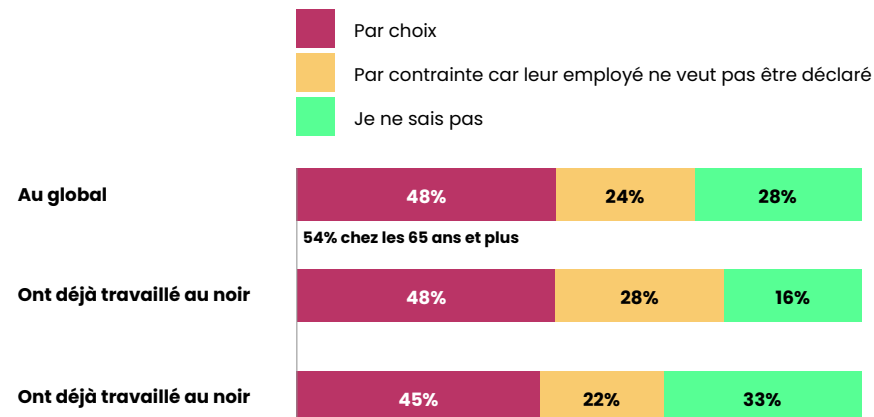
Les personnes qui font travailler quelqu'un sans le déclarer le font généralement... ?



Il n'y a pas de différences significatives avec les Français ayant déclaré l'intégralité des sommes versées et n'ayant pas déclaré.

.Travailler au noir perçu comme un choix des employés

Pensez-vous que les personnes qui travaillent sans être déclarées le font généralement... ?





Les risques du travail au noir

La connaissance des méfaits du travail au noir peine à progresser

Pour chacune pensez-vous qu'elle soit vraie ou fausse ?

Certes, les Français ont conscience que recourir au travail au noir c'est se mettre en danger.

Mais les représentations peinent à évoluer. Ainsi, les conséquences du travail au noir sur la précarité des femmes reste très partagé par exemple.

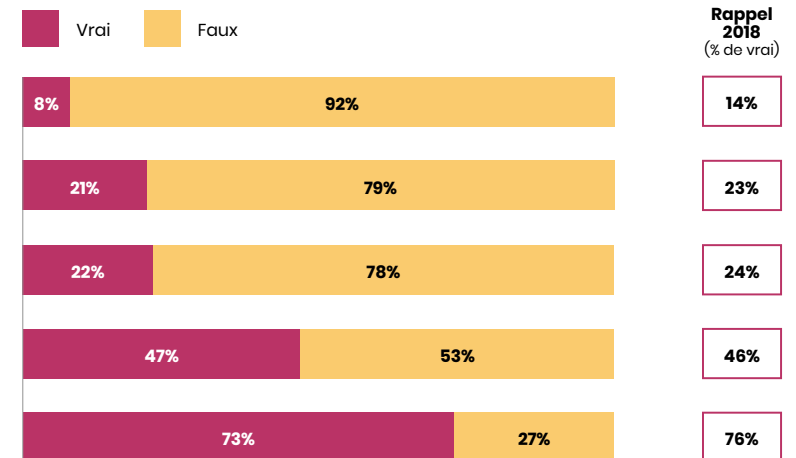
Le travail non déclaré chez les particuliers, c'est sans danger

Il n'existe pas de possibilité d'évolution dans les métiers de services à la personne, mieux vaut travailler au noir

Le travail non déclaré chez les particuliers, c'est toléré

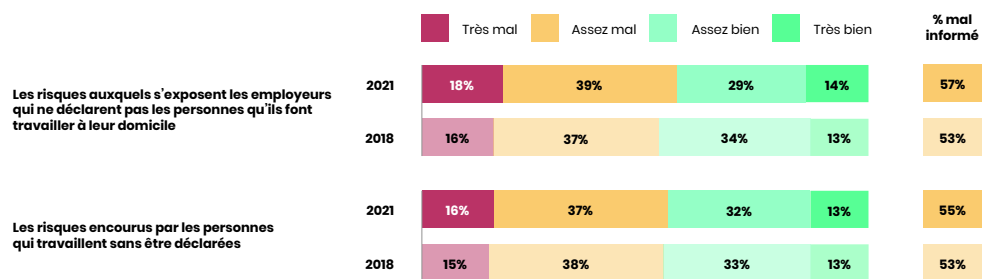
Le travail au noir, particulièrement pour les femmes, est un facteur d'aliénation

Travailler de manière déclarée permet de s'intégrer socialement



La moitié des Français continue de se sentir mal informée sur le sujet

Vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal ou très mal informé sur...

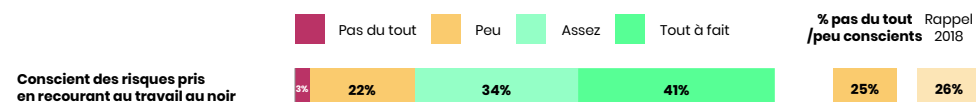


Plus de la moitié des Français se sentent peu ou mal informés sur les risques encourus en travaillant ou recourant au travail au noir. Un score qui n'a pas évolué depuis 2018. Les jeunes se sentent moins bien informés encore sur les risques du travail au noir.

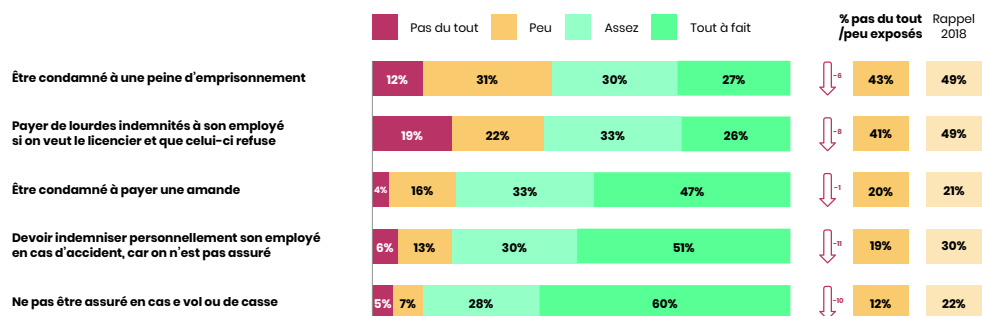
Dans le détail, des peines encourues mieux appréhendées

Etes-vous conscient des risques pris en recourant au travail au noir ?

N=279 : employés ayant fait dans le passé, régulièrement ou de temps en temps en 2021 du travail rémunéré sans être déclaré

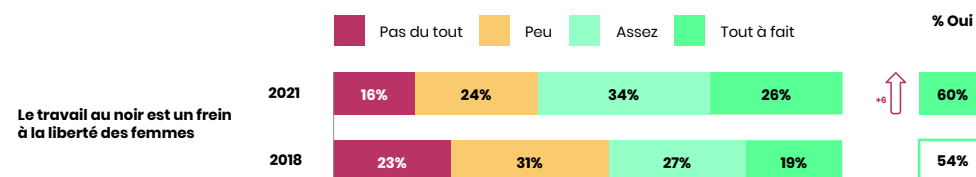


Pour chacun des risques suivants, diriez-vous qu'on y est très, assez, peu ou pas du tout exposé lorsqu'on fait travailler à son domicile quelqu'un qu'on ne déclare pas ?



Un travail au noir, un frein plus ancré à la liberté des femmes

Selon vous, le travail au noir est-il un frein à la liberté des femmes ?



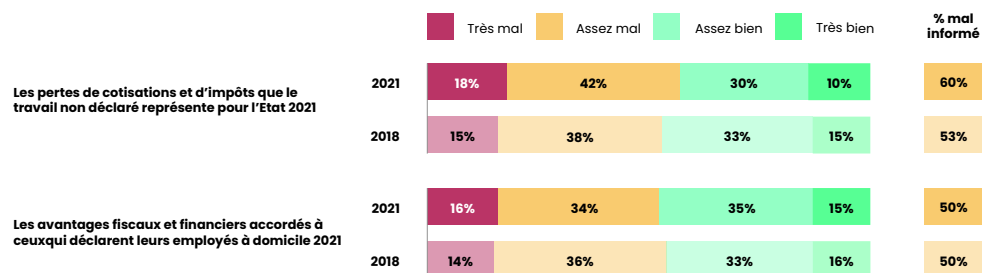
Plus de la moitié des répondants trouvent que le travail au noir est un frein à la liberté des femmes (+ 6 points par rapport à 2018), notamment les plus de 55 ans et les hommes.



La perception des avantages fiscaux

Des Français moins bien informés sur les avantages fiscaux

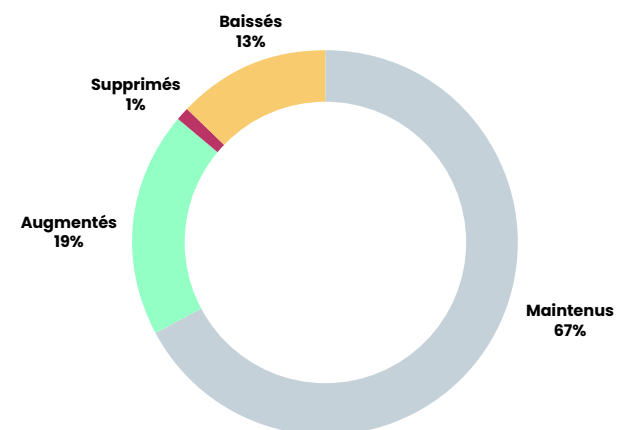
Vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal ou très mal informé sur...



Le nombre de Français mal informés sur les pertes de cotisations et d'impôt a augmenté de 7 points depuis 2018. Les Français mal informés des pertes de cotisations et d'impôts sont les plus jeunes 18-24 ans.

67% des Français savent que les avantages fiscaux de ceux qui déclarent leurs employés ont été maintenus (74% des 45-54 ans le savent).

Selon vous en 2021, les avantages fiscaux accordés à ceux qui déclarent leurs employés à domicile ont-ils été...?



Bien qu'en progression, le niveau d'information reste insuffisant

Pour chacune, dites si elles sont vraies ou fausses

Les Français sont 66% à savoir qu'une **réduction d'impôt** permet de récupérer 50% des sommes dépensées (+10 points par rapport à 2018).

La possibilité d'offrir jusqu'à 1800€ de services à domicile grâce au CESU s'est amplifiée avec +12 points par rapport à 2018.

Les plus âgés ont une meilleure connaissance des avantages fiscaux.

Il existe une réduction d'impôt, qui permet de récupérer 50% des sommes dépensées dans les services à domicile déclarés sous forme de chèque de remboursement

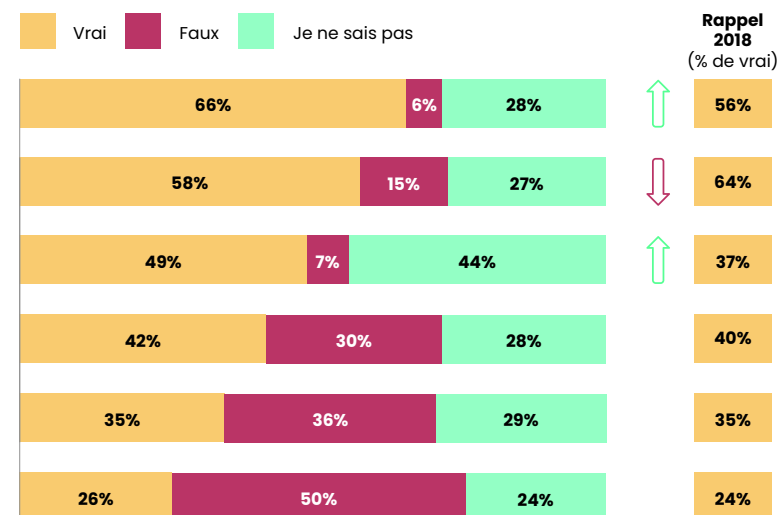
Une personne qu'on ne déclare pas, on peut s'en séparer quand on veut

Grâce au CESU, les entreprises/administrations peuvent offrir à leurs salariés plus de 1800 € par an de services à domicile, nets de charges et d'impôt

Pour le ménage / garde d'enfants / jardinage / accompagnement des seniors prendre quelqu'un qu'on ne déclare pas, ça revient moins cher

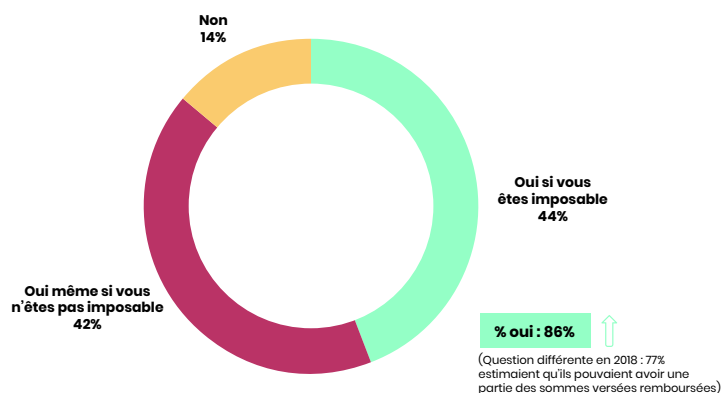
Il y a des formalités administratives compliquées quand on veut employer quelqu'un pour vous aider à domicile

Il est plus avantageux pour un employé de maison de ne pas être déclaré

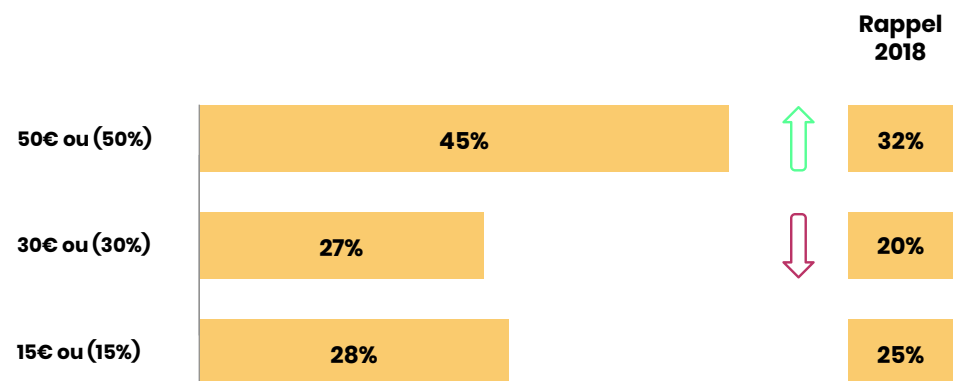


Le crédit d'impôt pour les foyers non imposables encore méconnu

Quand vous faites appel à du service à la personne déclaré, pouvez vous avoir un crédit d'impôts, c'est à dire une partie des sommes versées vous est remboursée ?



Pour 100 € payés dans du service à la personne, combien vous remboursent les impôts ?



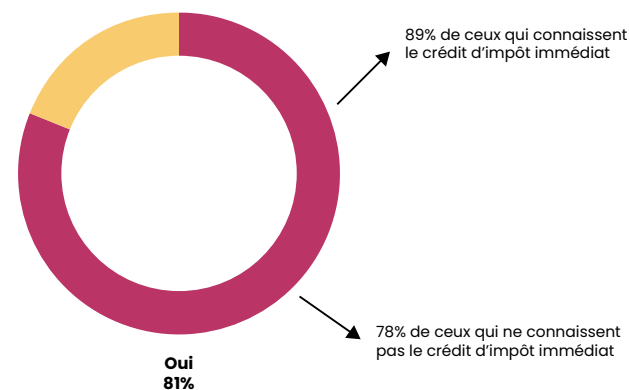
Près de 9 Français sur 10 savent qu'en déclarant l'intervenant, une partie des sommes versées sera remboursée sous forme de crédit d'impôt. Le montant du crédit d'impôt à hauteur de 50% est davantage connu qu'en 2018 (+13 points par rapport à 2018), notamment les plus âgés (65 ans et plus).

Un crédit d'impôt instantané encore peu connu, un vrai levier contre le recours au travail au noir

A partir de 2022, le crédit d'impôt va être immédiat, instantané. Chaque mois, vous n'allez payer que la somme nette c'est-à-dire après avoir soustrait le montant du crédit d'impôt. Vous n'aurez plus à avancer l'argent jusqu'à l'année suivante. Le saviez-vous ?



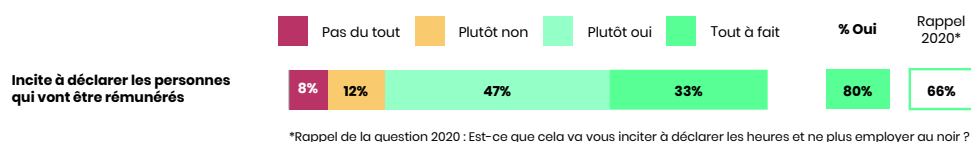
Ce crédit d'impôt immédiat, instantané va-t-il favoriser le recours à des services à la personne déclarés ?



38% des Français connaissent la nouvelle règle du crédit d'impôt en 2022, davantage pour les plus âgés (65 ans et plus). Ce crédit d'impôt instantané est perçu comme un véritable bouclier contre le recours au travail au noir pour près de 9 Français sur 10.

Le crédit d'impôt instantané incite à la déclaration des salaires

Cette nouvelle règle du crédit d'impôt vous incite-t-elle à déclarer les personnes que vous allez rémunérées ?

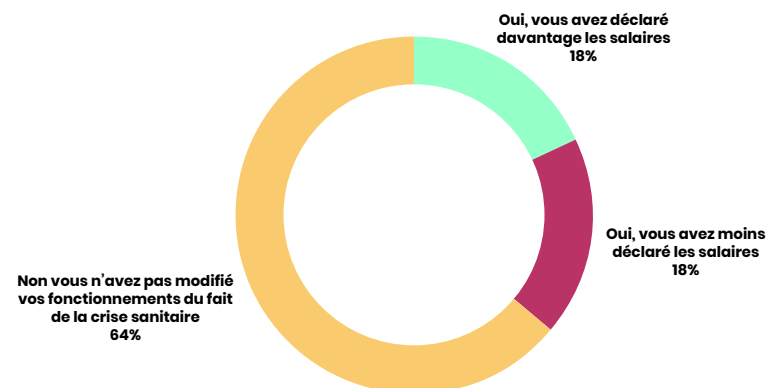


*Rappel de la question 2020 : Est-ce que cela va vous inciter à déclarer les heures et ne plus employer au noir ?

Parmi les Français ayant eu recours au travail au noir ou gris, le crédit d'impôt instantané motive à déclarer les sommes versées au salarié.

La crise sanitaire a impacté un tiers des foyers pratiquant le travail au noir... de manière hétérogène

La crise sanitaire vous a-t-elle incité à modifier votre fonctionnement en matière de déclaration des salaires ?

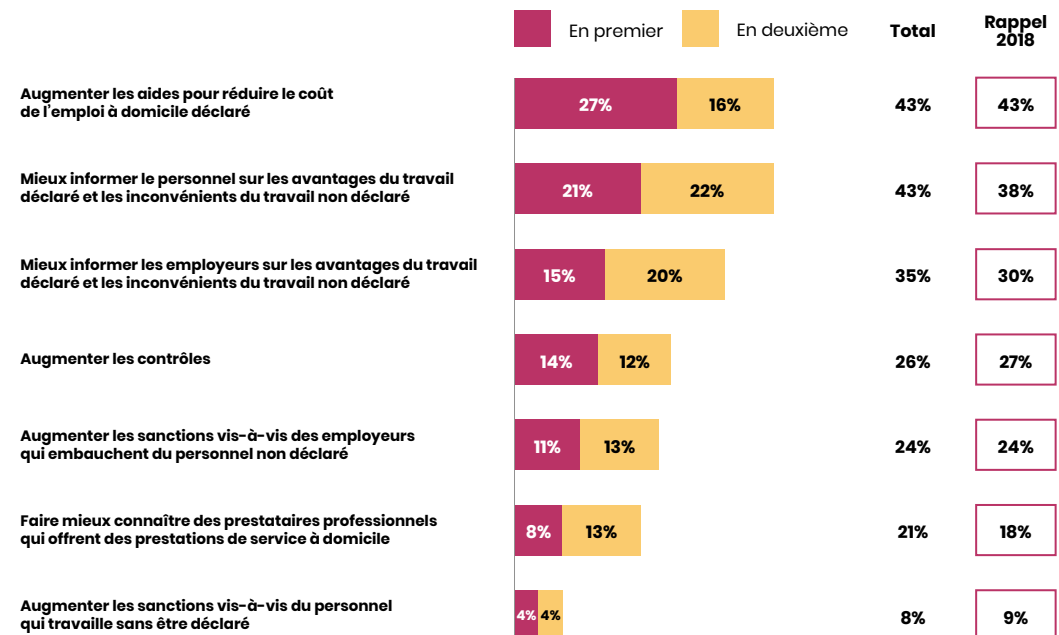




La lutte contre le travail au noir

Des aides financières et une meilleure information comme levier pour lutter contre le travail au noir

Quelles seraient à votre avis dans cette liste les 2 mesures les plus efficaces pour lutter contre le travail non déclaré ?



- Les **dissonances entre les pratiques (ce que l'on fait effectivement) et les représentations (ce que l'on dit ou pense) perdurent** sur le travail au noir, au gris... même si elles tendent à se réduire.
- Recourir ou travailler au noir reste perçu comme un acte non citoyen pour 76% des Français. Mais cela **reste fragile chez les adeptes actuels** du travail au noir qui en sont moins convaincus que la moyenne.
- Le travail au noir constitue un frein à la liberté des femmes (60%, +6 pts) mais n'est pas encore perçu comme une aliénation (question de mots, d'intensité ?)
- Les **risques encourus, les méfaits du travail au gris, au noir restent insuffisamment ancrés pour modifier en profondeur les pratiques**. Ainsi, dans les faits, les changements législatifs et les communications sur le sujet ont eu peu d'impact sur les comportements réels :
 - Le travail au noir/ au gris a baissé sur la garde d'enfants le soir (-10 points entre 2018 et 2021) et sur le jardinage à domicile (-12 points entre 2018 et 2021).
 - Il reste élevé et au même niveau qu'en 2018 pour les activités de tâches ménagères, de gardes d'enfants ou d'accompagnement à domicile.
- Au final, ce sont 52% des Français ayant recours à du service à la personne qui emploient au noir/ gris leurs intervenants contre 58% en 2018.
- Une **information encore jugée insuffisante** sur les risques, les avantages fiscaux, y compris sur le crédit d'impôt instantané, notamment pour les foyers non imposables, constitue une des clés d'explication pour ces pratiques illégales. 57 % se sentent mal informés sur les risques encourus (+4 points vs 2018) et 50% sur les avantages fiscaux (pas d'évolution depuis 2018)
- Le **crédit d'impôt instantané représente un vrai levier** pour barrer la route aux pratiques de travail au gris, ou au noir. Sa généralisation progressive au premier semestre 2022 devrait permettre de bouger les lignes dans ces pratiques. A mesurer en fin d'année. En effet, aujourd'hui seuls 38 % des Français ont connaissance de ce dispositif. Mais 80% déclarent que le crédit d'impôt instantané les incite à déclarer davantage leurs intervenants.

Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante :

« Sondage becoming pour le groupe Oui Care »

et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.